

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Creil et Compiègne

Voies Navigables de France

Communes d'Armancourt, Beaurepaire, Brenouille, Compiègne, Creil, Houdancourt, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Margny-lès-Compiègne, Montataire, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rivecourt, Venette, Verberie, Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 31 Août 2023, est prescrite sur le territoire des communes d'Armancourt, Beaurepaire, Brenouille, Compiègne, Creil, Houdancourt, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Margny-lès-Compiègne, Montataire, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rivecourt, Venette, Verberie, Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul, du mercredi 11 octobre au mardi 31 octobre 2023 inclus, une enquête publique parcellaire relative au projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO).

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Voies Navigables de France.

M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, est désigné, en qualité de commissaire enquêteur, pour conduire cette enquête dont le siège principal est fixé à la mairie de Pont-Sainte-Maxence, sise 7 place Pierre Mendès-France 60700 Pont-Sainte-Maxence.

Il recevra les observations du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Communes	Dates et horaires des permanences
Pont-Sainte-Maxence	Mercredi 11 octobre de 14h30 à 17h00
Jaux	Vendredi 13 octobre de 15h00 à 18h00
Verneuil-en-Halatte	Mardi 17 octobre de 14h00 à 16h00
Armancourt	Mardi 17 octobre de 16h30 à 18h00
Verberie	Vendredi 20 octobre de 15h00 à 17h00
La Croix-Saint-Ouen	Mardi 24 octobre de 15h00 à 17h30
Pontpoint	Mercredi 25 octobre de 15h00 à 17h30
Houdancourt	Jeudi 26 octobre de 17h00 à 19h00
Verneuil-en-Halatte	Samedi 28 octobre de 9h30 à 12h00
Pont-Sainte-Maxence	Mardi 31 octobre de 14h30 à 17h00

Un exemplaire de l'ensemble des pièces du dossier sera déposé dans la mairie des communes où se déroulent les permanences. Dans la mairie des autres communes, sera déposé le dossier d'enquête parcellaire de la commune concernée.

Ces pièces ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire de chaque commune concernée, seront déposés pendant 21 jours consécutifs, du mercredi 11 octobre au mardi 31 octobre 2023 inclus et mis à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête, ou être adressées, par correspondance, au maire de la commune concernée qui les joindra au registre, ou au commissaire enquêteur, au siège principal en mairie de Pont-Sainte-Maxence.

Le commissaire enquêteur rendra son avis motivé dans le délai d'un mois qui suit la clôture de l'enquête. Les copies du procès-verbal et de l'avis seront tenues à la disposition du public dans les mairies ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur des collectivités locales et des élections
signé
Vincent RENON